

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session du 4 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatre février à 20h00, le Conseil municipal s'est réuni salle Lucien Labrune, en raison de l'état d'urgence sanitaire lié à la pandémie COVID-19, sous la présidence de Mr Maurice CHOPIN, Maire, à la suite de la convocation en date du 30 janvier 2021.

Étaient présents : Mesdames Messieurs Maurice CHOPIN, Carine BOUCHON, Rui DA SILVA SANTOS, Emmanuel DUFOUR, Martine FERRANDON, Marc-Anthony LINDRON, Pauline MELOUX-GARAVAGLIA, Henri POITEVIN, Sylvain PRUGNEAU, Stéphanie VISINONI.

Était excusée : Madame Caroline BERTHOLET.

Madame Martine FERRANDON a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité des membres présents.

❖ Aménagement cimetière

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du conseil municipal des propositions de travaux reçues dans le cadre de l'aménagement du cimetière : création d'un jardin du souvenir, de cavurnes et implantation d'une nouvelle clôture :

| Travaux | Prestataire | Montant HT |
|------------------------|---------------------|--------------------|
| Coupe thuyas + clôture | TOUZIN PAYSAGE | 4 480,00 € |
| Jardin du souvenir | ETS MANZINI GRANITS | 2 544,38 € |
| Cavurnes | | 7 164,00 € |
| TOTAL | | 14 188,38 € |

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** ce programme de travaux
- **DÉCIDENT** d'inscrire ces dépenses au budget primitif 2021
- **DÉCIDENT** de solliciter une aide au titre de la DETR de 35 % - Programme général d'aide aux travaux aux équipements communaux
- **DÉCIDENT** de solliciter une aide de 30 % dans le cadre du soutien aux travaux sur le bâti auprès du Conseil Départemental de l'Allier
- **DÉCIDENT** de solliciter une aide maximale dans le cadre du programme Bonus Relance auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

❖ Dispositif solidarité départementale 2021

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du conseil municipal les devis reçus pour le remplacement de menuiseries à la mairie et l'installation d'une aire de jeux sur l'aire de pique-nique à proximité du camping municipal :

| Travaux | Prestataire | Montant HT |
|-----------------|---------------|--------------------|
| Aire de jeux | ALTRAD MEFRAN | 6 900,00 € HT |
| Pose et montage | | 3 200,00 € HT |
| TOTAL | | 10 100,00 € |

| Travaux | Prestataire | Montant HT |
|--------------------------|-------------------------------|------------------|
| Volet école | SARL MENUISERIE SOMMEILLER | 570,00 € |
| Groom école | | 214,00 € |
| Volets mairie x 9 | | 6 876,00 € |
| Porte 2 vantaux cave | | 465,00 € |
| Réparation porte camping | | 192,00 € |
| Location nacelle | | 480,00 € |
| TOTAL | | 8797,00 € |

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** ces programmes de travaux
- **DÉCIDENT** d'inscrire ces dépenses au budget primitif 2021
- **DÉCIDENT** de solliciter une aide de 50 % auprès du Conseil Départemental au titre du dispositif de solidarité départementale appliquant un plafond de dépenses subventionnables de 10 000,00 euros HT

Le reste à financer sera pris en charge par les ressources propres de la commune.

❖ Peintures au sol

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les peintures des arrêts de bus sur la RD 945 desservant la ligne Moulins / Montluçon, des passages piétons tracés dans le bourg et certaines lignes servant à la signalisation routière doivent être refaites afin de garantir la sécurité des usagers. Il fait part à l'assemblée du devis reçu :

| Travaux | Prestataire | Montant HT |
|------------------------------|-------------|-------------------|
| Zébra bus RD 945 x 2 | AXIMUM | 180,00 € |
| Passage piétons x 6 | | 990,00 € |
| Stop ou Cédez le passage x 3 | | 180,00 € |
| Forfait déplacement | | 75,00 € |
| TOTAL | | 1 425,00 € |

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** ces travaux
- **DÉCIDENT** d'inscrire ces dépenses au budget primitif 2021
- **DÉCIDENT** de solliciter une aide maximale auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière

Le reste à financer sera pris en charge par les ressources propres de la commune.

❖ Plan d'adressage

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les demandes de subventions effectuées dans le cadre du programme de plan d'adressage ont été acceptées :

- DETR : 45 % du montant HT des travaux
- Conseil Régional – Bonus relance : 35 % du montant HT des travaux

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de retenir la proposition émise par la société SIGNA CONCEPT pour un montant de 3 913,00 euros HT relatif à la mission de numérotation des voies et de géolocalisation

Le devis concernant la fourniture et la pose des plaques, panneaux, etc. sera validé ultérieurement. En effet, il est nécessaire de répertorier, au préalable, le nombre exact de rues et d'habitations à identifier afin d'obtenir une estimation exacte.

❖ Projet de fermeture de classe

Monsieur le Maire, suite à une réunion en présence des élus locaux et de représentants de l'Inspection académique de l'Allier, évoque la possibilité de fermeture d'une classe au sein du RPI DEUX-CHAISES / LE MONTET / ROCLES à la rentrée prochaine compte-tenu des effectifs à la baisse.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les membres du conseil municipal :

- **S'OPPOSENT** à la fermeture d'une classe au sein du RPI DMR

De plus, compte-tenu de la crise sanitaire qui sévit depuis un an au niveau international avec des mesures sanitaires (hygiène, distanciation physique,) de plus en plus strictes à appliquer, il paraît inconcevable de fermer une classe. Ceci engendrerait un nombre d'élèves accrus par classe et par conséquent une distanciation physique qui deviendrait de moins en moins éloignée, ce qui est totalement contraire aux protocoles sanitaires établis jusque maintenant.

❖ Convention assistance informatique : support technique

Vu le règlement 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données,

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée,

Vu l'adhésion de la commune de DEUX-CHAISES à l'Agence Technique Départementale de l'Allier au titre des missions de base,

Considérant que la commune de DEUX-CHAISES bénéficie du support technique de premier de niveau et de formations de l'ATDA pour les logiciels de la Société Cosoluce, société avec laquelle la commune de DEUX-CHAISES a signé un contrat,

Considérant que la commune de DEUX-CHAISES peut également bénéficier de la délivrance de certificats électroniques conforme au référentiel général de sécurité et au règlement eIDAS,

Considérant que « l'article 28 du RGPD dispose que « le traitement par un sous-traitant est régi par un contrat ou un acte juridique qui lie le sous-traitant à l'égard du responsable de traitement, définit l'objet et la durée du traitement, la nature et la finalité du traitement, le type de données à caractère personnel et les catégories de personnes concernées, et les obligations et les droits du responsable de traitement ».

Considérant que cette convention est conclue à titre gratuit conformément aux statuts de l'ATDA,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **Approuve** la convention assistance informatique : support technique à intervenir avec l'Agence Technique Départementale de l'Allier, telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération
- **Autorise** le maire à signer la convention assistance informatique : support technique

Questions diverses

Néant.

Pour extrait conforme,
Le Maire,